

Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-BAREME-000016-15/01/2020

Date de publication : 15/01/2020

Barème

BAREME -TVA - Plafonds de ressources et de prix de vente ouvrant droit au bénéfice du taux réduit

- À compter du 1^{er} janvier 2020, les plafonds de ressources ouvrant droit au bénéfice du taux réduit sont les suivants, conformément à l'[arrêté du 29 juillet 1987 relatif aux plafonds de ressources des bénéficiaires de la législation sur les habitations à loyer modéré et des nouvelles aides de l'État en secteur locatif](#) :

Plafonds de ressources

Catégorie de ménages	PARIS et communes limitrophes (en euros)	ILE-DE-FRANCE, hors Paris et communes limitrophes (en euros)	Autres régions (en euros)
1 personne	34 641	34 641	30 115
2 personnes	51 770	51 770	40 216
3 personnes	67 865	62 232	48 364
4 personnes	81 028	74 544	58 387
5 personnes	96 406	88 245	68 686
6 personnes	108 480	99 303	77 408
Par personne supplémentaire	12 088	11 064	8 634

- À compter du 1^{er} janvier 2020, les plafonds de prix de vente ou de construction ouvrant droit au bénéfice du taux réduit sont les suivants, conformément à l'[arrêté du 26 mars 2004 relatif aux conditions d'application des dispositions de la sous-section 2 bis relative aux prêts conventionnés pour des opérations de location-accession à la propriété immobilière](#) :

Plafonds de prix ou de construction en 2020 (en euros hors taxes par mètres carré de surface utile)

Zone géographique	Prix maximum
A bis	4 886

A	3 702
B1	2 965
B2	2 588
C	2 263

Commentaire(s) renvoyant à ce document:

[TVA - Opérations concourant à la production ou à la livraison d'immeubles - Opérations immobilières réalisées dans le secteur du logement social - Opérations d'accession sociale à la propriété - Opérations portant sur les logements situés dans les zones ciblées par la politique de la ville](#)

[RESCRIT - TVA - Logement social - Date d'appréciation des conditions de ressources et de la catégorie du ménage pour l'application du taux réduit](#)

[TVA - Opérations concourant à la production ou à la livraison d'immeubles - Opérations immobilières réalisées dans le secteur du logement social - Opérations d'accession à la propriété réalisées dans le cadre d'un bail réel solidaire](#)